Votre checklist facturation électronique

7 points à vérifier avant de choisir ou de changer de solution. Gratuit, sans inscription.

01 Identifier votre situation

Notez votre statut, votre régime de TVA et vos clients : entreprises en France, particuliers ou clients étrangers. La franchise de TVA ne signifie pas une dispense automatique.

02 Vérifier ce qui existe déjà

Demandez à votre éditeur ou votre comptable si une plateforme a déjà été choisie et si votre inscription à l'annuaire est confirmée.

03 Distinguer les échéances

La réception concerne les entreprises assujetties depuis septembre 2026. Pour les PME et micro-entreprises, préparez l'émission et le e-reporting de 2027 selon les opérations.

04 Contrôler le raccordement

Vérifiez la plateforme dans le registre DGFiP. Un logiciel compatible peut s'appuyer sur une PA partenaire : confirmez laquelle et la disponibilité dans votre compte.

Comparer, essayer, décider

05 Comparer le coût réel

Séparez facturation, comptabilité et compte pro. Identifiez les fonctions payantes, les limites, l’engagement et le prix après un éventuel essai.

06 Essayer et conserver les preuves

Créez un devis, une facture, un avoir et un export avec des données fictives. Conservez la confirmation d’activation et vérifiez la récupération de votre historique.

07 Choisir la prochaine action

Si votre outil couvre le besoin, conservez-le. Sinon, comparez les fonctions manquantes avant de migrer et coordonnez le changement avec votre comptable.

Sources et suite du parcours

DGFiP : calendrier officiel
DGFiP : registre des plateformes agréées
comparateur-independants.fr : diagnostic gratuit

Informations générales vérifiées le 18 septembre 2026. Les obligations dépendent de votre situation et des opérations réalisées. Ce document ne confirme pas l’activation de votre compte et ne remplace pas un conseil adapté.